



DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 15 avril 2021

\*\*\*

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**DES SÉANCES DES MARDI 4, MERCREDI 5, JEUDI 6, MARDI 18, MERCREDI 19,**  
**JEUDI 20 ET VENDREDI 21 MAI 2021**

Par lettre en date du 14 avril, le Gouvernement demande l'inscription à l'ordre du jour du **mardi 18 mai 2021, après-midi et soir**, et, éventuellement, du **mercredi 19 mai, après-midi et soir**, sous réserve de son dépôt et de sa transmission, du projet de loi relatif à la **gestion de la crise sanitaire**.

Lors de sa séance du 15 avril, le Sénat a décidé, à la demande des groupes RDPI et Les Indépendants - République et Territoires, d'inscrire à l'ordre du jour du **jeudi 6 mai après-midi** la proposition de résolution, en application de l'article 34-1 de la Constitution, en faveur de l'association de Taïwan aux travaux de plusieurs organisations internationales.

Enfin, lors de cette même séance, le Sénat a décidé d'intervertir le débat sur les enjeux nationaux et internationaux de la future PAC et le débat sur le thème : « Contrat de Relance et de Transition Ecologique, ne pas confondre vitesse et précipitation », inscrits à l'ordre du jour des **mardi 4 et mercredi 5 mai**.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance des mardi 4, mercredi 5, jeudi 6, mardi 18, mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 mai 2021 s'établit comme suit :

À 14 h 30

- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, relative à l'**avenir** du **régime** de **garantie** des **salaires**, présenté par M. Bruno RETAILLEAU et plusieurs de ses collègues (n° 463, 2020-2021) (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué à l'auteur de la proposition de résolution : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 3 mai à 15 heures
- Les interventions des orateurs vaudront explications de vote

- Débat sur l'**avenir institutionnel, politique et économique de la Nouvelle-Calédonie**, dans la perspective du terme du processus défini par l'accord de Nouméa du 5 mai 1998 (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué au groupe Les Républicains : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 3 mai à 15 heures

- Débat sur la **souveraineté économique de la France** (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 3 mai à 15 heures

## Le soir

---

- Débat sur le thème : « **Les enjeux nationaux et internationaux de la future PAC** » (demande du groupe SER)

- Temps attribué au groupe Socialiste, Écologiste et Républicain : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 3 mai à 15 heures

**Mercredi 5 mai 2021**

## À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement\*

\* *Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.*

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 5 mai à 11 heures

- Débat sur la **réponse européenne à la pandémie de covid-19** (demande de la commission des affaires européennes)

- Temps attribué à la commission des affaires européennes : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 4 mai à 15 heures

- Débat sur le thème : « **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), ne pas confondre vitesse et précipitation** » (demande du groupe GEST)

- Temps attribué au groupe GEST : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 4 mai à 15 heures

## Le soir

---

- Débat sur le thème : « **L'impact de la Réduction Loyer Solidarité sur l'activité et l'avenir du logement social** » (demande du groupe CRCE)

- Temps attribué au groupe communiste républicain citoyen et écologiste : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 4 mai à 15 heures

**Jeudi 6 mai 2021**

## À 9 h 30

---

- Questions orales

## À 14 h 30

---

- Débat sur les conclusions du rapport d'information de la commission d'enquête sur le **contrôle**, la **régulation** et l'**évolution** des **concessions autoroutières** (demande de la commission d'enquête)

- Temps attribué à la commission d'enquête : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 5 mai à 15 heures

- Débat sur le thème : « **Écriture inclusive : langue d'exclusion ou exclusion par la langue** » (demande du groupe INDEP)

- Temps attribué au groupe Les Indépendants - République et Territoires : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 5 mai à 15 heures

- Sous réserve du respect du délai d'information préalable du Gouvernement, proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, en **faveur de l'association de Taïwan aux travaux** de plusieurs **organisations internationales**, présentée par MM. Alain RICHARD, Joël GUERRIAU et plusieurs de leurs collègues (n° 493, 2020-2021) (demandes des groupes RDPI et INDEP)

- Temps attribué à l'auteur de la proposition de résolution : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 5 mai à 15 heures
- Les interventions des orateurs vaudront explications de vote

## Mardi 18 mai 2021

### À 14 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de son dépôt et de sa transmission, projet de loi relatif à la **gestion** de la **crise sanitaire**

Ce texte sera envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 17 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : lundi 17 mai à 17 heures
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mardi 18 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : à l'issue de la discussion générale
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 17 mai à 15 heures

## Mercredi 19 mai 2021

### À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement\*

\* Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 19 mai à 11 heures

### À 16 h 30 et le soir

---

- Éventuellement, sous réserve de son dépôt et de sa transmission, suite du projet de loi relatif à la **gestion** de la **crise sanitaire**

- Projet de loi relatif à la **régulation** et à la **protection** de l'**accès** aux **œuvres culturelles** à l'**ère numérique** (procédure accélérée) (n° 523, 2020-2021) et projet de loi organique modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du **cinquième alinéa** de l'**article 13** de la **Constitution** (procédure accélérée) (n° 522, 2020-2021)

Ces textes ont été envoyés à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

Il a été décidé qu'ils feraient l'objet d'une discussion générale commune.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et les textes : mercredi 5 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mercredi 12 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 18 mai après-midi et mercredi 19 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale commune : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 18 mai à 15 heures



À 10 h 30, à 14 h 30 et le soir

---

- Explications de vote puis vote sur la deuxième lecture de la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, visant à **améliorer** la **trésorerie** des **associations** (n° 160, 2019-2020)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 7 mai matin
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 12 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 17 mai à 12 heures
- Délai limite de demande de retour à la procédure normale : vendredi 14 mai à 17 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 19 mai à 15 heures

- Explications de vote puis vote sur la deuxième lecture de la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, en faveur de l'**engagement associatif** (n° 486, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 10 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 12 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 17 mai à 12 heures
- Délai limite de demande de retour à la procédure normale : vendredi 14 mai à 17 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 19 mai à 15 heures

- Éventuellement, suite du projet de loi relatif à la **régulation** et à la **protection** de l'**accès** aux **œuvres culturelles** à l'**ère numérique** (procédure accélérée) (n° 523, 2020-2021) et du projet de loi organique modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du **cinquième alinéa** de l'**article 13** de la **Constitution** (procédure accélérée) (n° 522, 2020-2021)

- Projet de loi portant diverses dispositions d'**adaptation** au **droit** de l'**Union européenne** dans le domaine des **transports**, de l'**environnement**, de l'**économie** et des **finances** (procédure accélérée) (n° 535, 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable avec une saisine pour avis de la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 7 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 12 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 17 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 19 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 19 mai à 15 heures

## Éventuellement, vendredi 21 mai 2021

### Le matin et l'après-midi

---

- Suite du projet de loi portant diverses dispositions d'**adaptation** au **droit** de l'**Union européenne** dans le domaine des **transports**, de l'**environnement**, de l'**économie** et des **finances** (procédure accélérée) (n° 535, 2020-2021)